

Avis de promulgation

AVIS est, par la présente, donné par la soussignée :

QUE le règlement numéro 273 « Modifiant la clause d'imposition de différents règlements d'emprunt – 197, 199, 198/219 » a été adopté à la séance ordinaire du 8 août 2022.

QU'un avis de motion et la présentation du projet de règlement furent donnés le 11 juillet 2022.

QUE le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation a émis l'approbation du règlement 273 en date du 1^{er} décembre 2022.

QUE ce règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Donné à Portneuf, ce 6 décembre 2022.

France Marcotte,
Greffière